



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11
du code général des collectivités territoriales

Séance du 29/09/2020

Heure : 19:00

Lieu : Mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28/07/2020
2. Décision modificative n°1 du Budget primitif 2020 de la Commune
3. Convention de servitude avec ENEDIS 20 rue de la promenade
4. Retrait de la délibération n°2020-51 relative à l'organisation d'une consultation locale pour avis des électeurs sur le projet éolien de la société Volkswind
5. Avis défavorable portant sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société FERME EOLIENNE DE PUISSALICON au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs sur la commune de PUISSALICON
6. Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet 28h pour une durée d'un an au service administratif
7. Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT et conformément à la délibération n°2020-24 du 10/06/2020
8. Questions et informations diverses

Puissalicon le 23/09/2020

Michel FARENC
Maire

